



4^o International Conference on Access to Legal Aid in Criminal Justice Systems

SPECIAL CONVENING AMIDST COVID-19 TO
SUPPORT ACCESS TO JUSTICE FOR ALL

September 14-18, 2020

HOSTED VIRTUALLY BY THE PUBLIC DEFENDER'S OFFICE OF THE STATE OF RIO DE JANEIRO

Quatrième Conférence Internationale sur L'ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE DANS LES SYSTÈMES DE JUSTICE PÉNALE

**Convocation Virtuelle Spéciale sur l'Aide Juridique dans le cadre de la COVID-19 et du Mouvement
pour l'Access à la Justice pour Tous
Du 14 au 18 septembre 2020**

1. Vue d'ensemble

La Conférence Internationale sur l'Accès à l'Aide Juridique dans les Systèmes de Justice Pénale organisera une réunion virtuelle spéciale sur l'aide juridique dans le cadre de la COVID-19 et du mouvement pour l'accès à la justice pour tous, du 14 au 18 septembre 2020. Cette conférence en ligne adressera les défis mondiaux en matière d'accès aux services d'aide juridique de qualité pour les personnes pauvres et vulnérables dans le contexte de la pandémie de coronavirus. Nous examinerons les manières de répondre à ce moment en tant que prestataires d'aide juridictionnelle, en mettant en évidence les réponses novatrices à cette crise pressante et à la manière dont nous pouvons mieux reconstruire.

Le Bureau du Défenseur Public de l'État de Rio de Janeiro accueillera la conférence, en collaboration avec la Fondation Internationale Juridique (ILF), l'Open Society Justice Initiative (OSJI), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC) et en collaboration avec le Gouvernement de l'État de Rio de Janeiro, le Collège National des Défenseurs Publics du Brésil (CONDEGE), le Bureau du Défenseur Public Fédéral, et de l'Association Nationale des Défenseurs Publics du Brésil (ANADEP).

Cet événement virtuel d'une semaine sera une session spécialement adaptée de la quatrième conférence mondiale biennale, faisant suite à la conférence inaugurale tenue à Johannesburg, Afrique du Sud, en juin 2014, à la deuxième conférence tenue à Buenos Aires, Argentine, en novembre 2016, et à la troisième conférence tenue à Tbilissi, Géorgie, en novembre 2018. Tandis que nous espérons nous réunir en personne à une future date, nous croyons qu'il est important en ce moment critique d'échanger des expériences et d'appuyer le mouvement prônant la justice pour tous.

2. Le droit à l'aide juridique dans les systèmes de justice pénale

Le droit à l'aide juridique gratuite pour les personnes accusées d'infractions pénales qui n'ont pas les moyens de se payer un avocat est un principe de droit largement admis et une composante essentielle du droit à un procès équitable. L'aide juridictionnelle constitue le fondement d'un système juridique équitable et efficace basé sur l'État de Droit. Un système d'aide juridictionnelle opérationnel peut réduire la durée de détention des suspects dans les commissariats de police et les centres de détention, en plus de réduire la congestion des tribunaux, les condamnations injustifiées et la surpopulation carcérale, tout en réduisant la récidive et la revictimisation. L'accès rapide à l'aide juridictionnelle est essentiel pour prévenir la torture et tout autres punitions ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il peut également protéger et sauvegarder les droits des victimes et des témoins.

Avec l'urgence accrue dans le contexte de la pandémie COVID-19, cette conférence mettra en exergue des efforts mondiaux visant à mettre en oeuvre les principes et [lignes directives des Nations Unies sur l'Accès à l'Aide Juridique dans les Systèmes de Justice Pénale](#) (les « Principes et Directives de l'ONU »), qui prévoient que les états doivent mettre en place un système complet d'aide juridique qui soit accessible et efficace, ayant une portée nationale et qui soit accessible à tous sans discrimination. Conformément à l'article 14 du *Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques* (PIDCP) et les Principes et Directives de l'ONU, de nombreux États disposent de lois garantissant le droit à une représentation légale pour les personnes pauvres et vulnérables accusées de crimes, ou lorsque les intérêts de la justice l'exigent, comme dans les cas où la peine de mort pourrait être imposée. Cependant, tous les États sont confrontés à des difficultés dans la mise en application de ce droit, à savoir des ressources financières limitées, un nombre insuffisant d'avocats, des services d'aide juridique de mauvaise qualité, ainsi qu'une formation et sensibilisation insuffisantes quant à la signification et l'importance d'une représentation légale efficace. L'accès à l'aide juridique est également limité par le peu de connaissance du public quant à l'aide juridique et le fait que sa confiance dans les services d'aide juridictionnelle soit compromise pour un certain nombre de raisons, y compris la partialité, la complexité et les préoccupations concernant la qualité des services fournis.

L'aide juridique est un outil essentiel pour assurer l'égalité d'accès à la justice. Quand l'accès à l'aide juridique et à la justice est insuffisant et inadéquat, les gens ne parviennent pas à résoudre leurs griefs et litiges de manière pacifique et peuvent opter pour la violence et les conflits. En raison de la crise mondiale de l'accès à l'aide juridique, des millions de personnes pauvres et marginalisées dans le monde sont confrontées à la détention préventive, à la torture, à l'abus et aux mauvais traitements de la police, à des aveux obtenus sous contrainte et à des condamnations injustifiées. Les personnes pauvres sont plus susceptibles d'être placées en détention préventive, ce qui entraîne de graves conséquences sociales, économiques et de santé, car elles n'ont pas les moyens de payer la caution, les amendes et d'autres frais. Dans de nombreux pays, la police cible de façon disproportionnée les membres de groupes marginalisés, notamment les minorités raciales, ethniques, sexuelles et religieuses pour en faire l'arrestation et un usage excessif de la force. Les membres des groupes marginalisés peuvent également être l'objet de poursuites excessives, de procès injustes et de peines disproportionnées au crime commis. De plus, il y a un besoin important et non satisfait de services d'aide juridique qui répondent aux droits et besoins spécifiques de certains groupes dans le système judiciaire, tel que les victimes et témoins de crimes, les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes confrontées à des affaires civiles et familiales. Les femmes, en particulier, n'ont souvent pas accès au patrimoine familial pour pouvoir se permettre un avocat et rencontrent des difficultés exponentielles pour comprendre le système judiciaire et s'y retrouver dû à l'analphabétisme ou à une connaissance insuffisante

de leurs droits, ainsi qu'aux barrières culturelles au sein des communautés. En détention, beaucoup de délinquantes ont souffert des violences domestiques ou sexuelles.

3. Objectifs et résultats Ssouhaités de la conférence

Cette conférence se concentrera sur des résultats pratiques et réalisables en engageant les représentants au niveau national, les fournisseurs de services d'aide juridique, les membres civils de la société et autres experts à relever les défis communs pour fournir aux personnes pauvre et vulnérable un accès aux services d'aide juridique pénale efficaces, tout en présentant les bonnes pratiques et les solutions innovantes pour lutter contre la pandémie COVID-19. La conférence se basera sur les présentations et les discussions des trois premières conférences à la lumière des défis actuels et mettra en évidence les efforts mondiaux, régionaux et nationaux visant à renforcer l'accès à l'aide juridique.

La conférence invitera les participants à développer des plans concrets et orientés vers l'action pour relever les défis liés à la prestation de services d'aide juridique et à la mise en application des Principes et Directives de l'ONU. Des participants seront également encouragés à considérer comment intégrer des cadres et des initiatives supplémentaires, telles que l'Agenda 2030 [pour le Développement Durable](#), avec ses principes de « ne laisser personne de côté », et d'«aider d'abord les personnes les plus défavorisées;» et plus spécifiquement la cible 3 de l'objectif 16 sur l'État de Droit et l'accès à la justice pour tous. Les participants peuvent également examiner la dernière [Résolution de l'Assemblée Générale sur le Maintien de la Paix](#), les [Plans d'Action Nationaux du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert](#) , le Réseau International d'Aide Juridique et d'autres plateformes et réseaux similaires.

À l'issue de la conférence, les participants auront l'occasion d'adopter une déclaration dans laquelle ils s'engagent à prendre des mesures sur des points liés à l'amélioration de l'accès à l'aide juridique au niveau national et à encourager la coopération et la collaboration aux niveaux régional et international.

4. Thèmes de la conférence

Les sessions de la conférence aborderont certaines des questions les plus urgentes en matière d'aide juridique dans le monde dans le contexte de la pandémie de COVID-19, y compris les progrès réalisés pour atteindre les Objectifs de Développement Durable et augmenter l'accès à la justice, en mettant l'accent sur les efforts pratiques de faire du droit à l'aide juridique une réalité. La conférence mettra en exergue les aspects intéressants des systèmes d'aide juridique au Brésil et dans les Amériques, tout en invitant des participants du monde entier à partager leurs idées et expériences.

Sous le thème plus vaste des modèles de systèmes durables d'aide juridique, l'événement facilitera les discussions autour de sujets tels que les mécanismes visant à assurer l'indépendance, les meilleures pratiques pour établir des normes d'éligibilité comme alternatives à un examen des moyens et le rôle de l'aide juridique dans des processus de justice réparatrice. Elle examinera également le suivi et l'évaluation de l'aide juridique de qualité, notamment la mesure et l'amélioration de l'accès à la justice dans le cadre de l'objectif de Développement Durable 16, Cible 3. Les questions relatives à la protection des groupes ayant des droits et des besoins spécifiques seront aussi mises en évidence, en abordant des sujets tels que les composantes essentielles d'un système adapté aux enfants, l'égalité d'accès à la justice pour les femmes et le lien entre la

violence, la race et la justice pénale. Les participants seront également encouragés à partager les succès et les défis liés à l'utilisation de litiges stratégique, de la technologie et d'autres approches innovantes.

Bien que la conférence se concentre sur l'aide juridique dans les systèmes de justice pénale, elle fournira également l'occasion d'aborder quelques questions liées à l'aide juridique civile, telles que la façon dont les acteurs étatiques et non étatiques pourraient coordonner les stratégies, le financement et l'administration de l'aide juridique tant pénale que civile.